

ment agricole, industriel et commercial de nos divers Établissements d'outre-mer.

Plusieurs de nos colonies fournissent ces informations auxquelles elles rattachent naturellement les faits de politique intérieure qui peuvent influer sur leur économie générale. Je verrai avec plaisir que cet exemple fût suivi par les Établissements français de l'Océanie.

Je vous invite donc à m'adresser, sous le présent timbre et par chaque courrier, une lettre spéciale contenant tous les renseignements rentrant dans l'ordre que je viens d'indiquer et qui étaient autrefois fournis sous le timbre « Régime politique et commercial ».

Recevez, etc.

Le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, Ministre p. i. de l'Algérie et des colonies,

Signé : ROULAND.

N° 76. — DÉPÊCHE du *Ministre de l'agriculture, etc., chargé du Ministère de l'Algérie et des colonies p. i., concernant les mesures à adopter pour les demandes de caractères typographiques destinés aux imprimeries coloniales.*

(Direction de l'Intérieur, 2^e bureau.)

Paris, le 23 mars 1859.

MONSIEUR LE GOUVERNEUR, — Les demandes de caractères typographiques destinés au service des imprimeries du Gouvernement dans nos colonies sont en général accompagnées d'un état sur lequel on se borne à indiquer ces objets suivant les appellations techniques.

Cette manière de procéder n'est pas suffisante. Des caractères portant la même dénomination peuvent, s'ils proviennent de fonderies différentes, présenter des disparates qui s'apercevraient seulement dans leur emploi. Ainsi il est difficile dans deux fabriques distinctes que les caractères soient tout-à-fait identiques, les uns étant plus ou moins gras que les autres.

A l'avenir, chaque commande devra être accompagnée, non-seulement de l'état indicatif mentionné plus haut, mais encore d'un certain nombre d'épreuves obtenues au moyen des caractères à remplacer ou à compléter.

Quant à cette partie du matériel hors de service, il y aura lieu d'en faire le renvoi sans frais (c'est-à-dire par les bâtiments de l'État) à mon Département, qui sera à portée de faire application